

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Groupe Stingray Digital Inc.
730, rue Wellington
Montréal (Québec) H3C 1T4

Rubrique 2 Date du changement important

Le 3 juin 2015.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué portant sur le changement important a été publié le 3 juin 2015 par l'entremise de Marketwired.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Groupe Stingray Digital Inc. (« **Stingray** ») a annoncé la réalisation d'un premier appel public à l'épargne (le « **placement** ») visant un total de 22 400 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray (collectivement, les « **actions placées** ») au prix de 6,25 \$ par action, pour un produit brut total de 140 millions de dollars.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le placement consiste en un placement d'actions sur le capital autorisé visant 13 287 100 actions placées réalisé par Stingray pour un produit brut total d'environ 83 millions de dollars et en un placement secondaire d'un total de 9 112 900 actions placées réalisé par des fonds du secteur de la technologie de Novacap et par Télésystème Ltée (collectivement, les « **actionnaires vendeurs** ») pour un produit brut total d'environ 57 millions de dollars pour les actionnaires vendeurs. En même temps que la réalisation du placement, les actionnaires vendeurs et d'autres actionnaires de Stingray ont également procédé à la clôture d'un placement privé secondaire simultané de 18,35 millions de dollars.

Stingray a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement au remboursement de dettes existantes.

Le placement a été effectué par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes codirigé par Financière Banque Nationale Inc., GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et BMO Marchés des capitaux, et comprenant Marchés mondiaux CIBC Inc., Valeurs Mobilières TD Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »).

Stingray a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant d'acheter auprès de Stingray jusqu'à concurrence de 3 360 000 actions placées supplémentaires au prix de 6,25 \$ par action, ce qui représente un produit brut supplémentaire de 21 millions de dollars si l'option est exercée intégralement. L'option de surallocation peut être exercée dans les 30 jours suivant la date de clôture du 3 juin 2015.

Les actions à droit de vote subalterne de Stingray et les actions à droit de vote subalterne variable de Stingray sont négociées à la TSX depuis le 3 juin 2015 sous les symboles respectifs « RAY.A » et « RAY.B ».

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

La présente déclaration n'est pas déposée de manière confidentielle.

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Lloyd Perry Feldman, vice-président principal, avocat général et secrétaire général de Stingray, au 514-664-1244, poste 2428.

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 4 juin 2015.